

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

SÉANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

Procuration de : Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Modifications du tableau des emplois

Conformément aux dispositions du Code de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En premier lieu, en raison des avancements de grades prévus en 2026, il est proposé de créer plusieurs postes, à temps complet :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- 1 poste d'attaché principal.

En second lieu, il est nécessaire de modifier le temps de travail de l'agent d'entretien de la crèche de Lantriac (16 heures hebdomadaires au lieu de 15.75 h). Il est donc proposé de créer un poste d'agent d'entretien, grade d'adjoint technique, à temps non complet 16/35, à effectif constant.



**Mézenc
Loire
Meygal**

En troisième lieu, en raison du départ par mutation d'une auxiliaire de puériculture en crèche le 1er avril prochain, un recrutement va être ouvert, grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 à 3 ans, en application de l'article 332-8 3° du CGFP.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilée à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. L'agent percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE la création de plusieurs postes à temps complet :
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
 - 2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
 - 1 poste d'attaché principal.
- APPROUVE la création d'un poste d'agent d'entretien, grade d'adjoint technique, à temps non complet 16/35,
- AUTORISE le recours à un agent contractuel sur le poste d'auxiliaire de puériculture, dans les conditions exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

